

COM audiovisuel breton

#4 / 2023-2024

Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du projet audiovisuel breton (COM). Il fait référence pour les producteurs souhaitant soumettre leurs projets aux chaînes bretonnes.

Le projet s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

Un projet régional, dans quel but ?

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égalité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

Sommaire

- 1 - Quelle structuration pour le COM#4 ? - p.2
- 2 - Éligibilité des productions & soutien à la filière audiovisuelle régionale - p.2
- 3 - Type et volume de programmes soutenus - p.3
- 4 - Répartition des volumes entre les diffuseurs (portage) - p.4
- 5 - Apports : modalités et montants - p.5
- 6 - Les comités éditoriaux : calendrier de dépôt & fonctionnement - p.7
- 7 - À qui & comment soumettre un projet ? - p.8
- Annexe 1 - Prestations de post-production négociées par les chaînes locales - p.9
- Annexe 2 - Prestataires techniques partenaires des chaînes dans le cadre du COM - p.11
- Annexe 3 - Fiche synthèse pour soumettre un projet - p. 13



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb

1 - Quelle structuration pour le COM#4 ?

Le COM breton réunit :

- 5 diffuseurs TV : France 3 Bretagne, Tébéo, Tébésud, TVR et Brezhoweb
- 1 plateforme numérique : KuB (éditée par l'association Breizh Créative)

Les programmes soutenus dans le cadre du COM ont vocation à être diffusés par plusieurs de ces acteurs. Ils sont sélectionnés lors de comités éditoriaux associant les diffuseurs (tous ou partie, selon la nature des programmes étudiés).

2 - Éligibilité des productions & soutien à la filière audiovisuelle régionale

Dans le cadre du COM, les diffuseurs veillent à privilégier les projets portés par des producteurs locaux. Les chaînes ont ainsi pour objectif de coproduire plus de 50% des programmes avec les acteurs de la profession installés en Bretagne, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter la programmation des chaînes.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs, les chaînes privilégient systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie et de l'Image animée.

Le principe éditorial : donner une meilleure visibilité au fait régional

Les chaînes veillent à sélectionner des projets ayant un lien manifeste avec la Bretagne. Les programmes accompagnés doivent participer au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...

À la télévision

La diffusion des contenus audiovisuels issus du COM est assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs y ont pris part (achat, production ou coproduction).

Sur le Web

Le projet audiovisuel breton se concrétise également au travers de la plateforme numérique KUB (éditée par Breizh Créative), qui constitue le socle d'une offre éditoriale spécifique.

Le webmedia reprend et éditorialise certains contenus coproduits dans le cadre du COM, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité.



Tébésud

Tébéo
Télé Bretagne OuestBWB
brezhoweb

3 - Type et volume de programmes soutenus

Sont concernés par le COM, les programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

- Documentaires

Les diffuseurs soutiennent annuellement 23 films dont 3, à minima, en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus).

*Cette année 2023-2024, l'expérimentation portant sur les **nouvelles écritures et les canaux numériques** pourra être poursuivie. Un programme de type documentaire pourra ainsi être soutenu et accompagné conjointement par les chaînes.*

- Fiction

Les diffuseurs soutiendront cette année :

- 10 films unitaires courts, dont 2 à minima en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus) ;
- 4 projets fiction tv unitaires de moyen métrage, en production ;

- Animation

Les diffuseurs soutiennent annuellement (préachat) :

- 4 à 6 courts métrages ;
- 1 à 2 formats spéciaux pour la télévision.

- Autres programmes

D'autres programmes sont ponctuellement soutenus par les diffuseurs de Bretagne :

- captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.) ;
- magazines ;
- jeux.



4 - Répartition des volumes (portage) entre les diffuseurs

- Documentaires

- **13 films** sont coproduits par les chaînes locales ;
- **10 films** sont coproduits par France 3 Bretagne et font l'objet d'un préachat complémentaire de la part des chaînes locales.

Kub peut souhaiter diffuser certains programmes et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

- Fiction

- **Les courts métrages de fiction** sont coproduits par les télévisions locales de Bretagne.

Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

- **Les projets de fiction de moyen métrage** sont soutenus par les télévisions locales et/ou par France 3 Bretagne.

- Animation

- **Les courts métrages unitaires** sont soutenus par les télévisions locales de Bretagne (préachat).
- **Les spéciaux tv** sont portés par France 3 Bretagne (1 projet) et par les chaînes locales bretonnes (1 projet). Les spéciaux tv sont diffusés à la fois sur France 3 Bretagne (version en langue bretonne, originale ou doublée), sur les télévisions locales de Bretagne (version française) et sur Brezhoweb (version en langue bretonne), ce quel que soit le porteur.

Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer alors un achat de droits complémentaire.

- Web programmes

Ils sont coproduits et exposés par le webmedia Kub. Ils peuvent, pour certains, et avec l'accord de la production, être également accessibles depuis les sites web des chaînes TV.

- Autres programmes

- **Captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.)** : les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne financent, annuellement, un volume de captations défini.
- **Magazines** : le magazine culturel Le Grand Bazhart est coproduit par France 3 Bretagne et Kub. Les télévisions locales de Bretagne participent au financement, et à la diffusion, par le biais d'un préachat.
- **Langues de Bretagne** : les télévisions locales et Brezhoweb financent un volume défini de jeux, doublages, magazines et programmes courts, en breton et en gallo.



Tébésud



Tébéo

BWB
brezhoweb

5 - Apports

- Documentaire

> Apports en vigueur sur les 13 projets soutenus par les chaînes locales bretonnes

Un documentaire 52 minutes peut prétendre à un **apport forfaitaire allant de 16 900 € à 18 200 € en numéraire** (suivant les besoins du film en post-production).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les sociétés de prestations techniques partenaires).

- **Mixage : 2 850 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production son (si justifié)**
- **Étalonnage : 2 350 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production image (si justifié)**

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

> Montants en vigueur sur les 10 documentaires coproduits par France 3 Bretagne

Ces films bénéficient, après accord entre la chaîne et la société de production, de l'une ou l'autre de ces options :

- **le mixage, l'étalonnage et les sorties PAD** réalisés chez France 3 Bretagne ;
- **le montage, le mixage, l'étalonnage et les sorties PAD** réalisés chez France 3 Bretagne.

Suivant l'apport en industrie accordé par France 3, un documentaire 52 minutes pourra prétendre parallèlement aux apports numéraires suivants :

- **si finitions (mixage, étalonnage) : apport numéraire total de 21 424 € HT dont 20 124 € HT de France 3 et 1300 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales ;**
- **si montage (+ mixage, étalonnage) : apport numéraire total de 15 600 € HT dont 14 352 € HT de France 3 et 1 248 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales.**



Tébésud

Tébéo
Télé Bretagne OuestBWB
brezhoweb

- Fiction

- **10 courts métrages coproduits par les télévisions locales de Bretagne**

Un court métrage peut prétendre à un **financement forfaitaire de 8 000 € HT** (400 € HT/minute, prévus pour des films d'une durée maximale de 20 minutes).

Une part de cet apport numéraire est fléchée sur la post-production, et implique, de la part de la société de production, une dépense - a minima - égale aux forfaits suivants (forfaits négociés par les chaînes avec les sociétés de prestations techniques partenaires) :

- **Mixage : 2 250 € HT ;**
- **Étalonnage : 2 000 € HT.**

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

- **8 projets unitaires tv (50 minutes environ) soutenus en développement par France 3 Bretagne et les chaînes locales dans l'optique de constituer à terme une collection.**

Les projets sélectionnés en développement bénéficieront d'un apport de **10 000 € HT**.

- Animation

- **4 à 6 unitaires de court métrage**

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de **9 091 € HT**

- **1 à 2 formats spéciaux (26 minutes) pour la télévision**

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de **18 182 € HT**

6 - Les comités éditoriaux

Les membres du COM se réunissent en comité éditorial tous les 2 mois.

Calendrier des dépôts en 2023/ 2024

Les dossiers complets devront parvenir aux chaînes aux dates limites suivantes :

- **Comité #1 > le 8 septembre 2023**
- **Comité #2 > le 17 novembre 2023**
- **Comité #3 > le 26 janvier 2024**
- **Comité #4 > le 22 mars 2024**
- **Comité #5 > le 24 mai 2024**
- **Comité #6 > le 21 juin 2024**

Constitution et fonctionnement des comités éditoriaux

2 comités éditoriaux distincts sont organisés :

- 1 comité réunit l'ensemble des diffuseurs du COM et traite les dossiers de type : documentaire (dossiers sollicitant le soutien des télévisions locales de Bretagne et de France 3 Bretagne*), fiction TV, animation (spéciaux 26mn), programmes en langues de Bretagne ;
- 1 comité réunit les seules télévisions locales de Bretagne. Sont étudiés les projets : documentaires (sollicitant le seul soutien des chaînes locales*), fictions de court métrage et d'animation (unitaires courts).

Un comité est composé à minima d'un représentant de chaque chaîne et des coordinatrices de l'Unité de programmes des télévisions locales de Bretagne assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions. Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages sont retenus.

*Les projets documentaires, selon le souhait du porteur et la nature du projet, peuvent être orientés vers le comité réunissant les seules chaînes locales ou vers celui associant les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne.

7 - À qui et comment soumettre un projet ?

Les projets, selon leur type, sont réceptionnés par un interlocuteur référent ayant à charge de les analyser pour les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement dont le soutien est sollicité.

Vos contacts :

- Documentaire, fiction, animation

Sociétés basées dans les départements 35, 56 et hors Bretagne :

Charlotte Avignon / TVR

par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

Sociétés basées dans les départements 29 et 22 :

Koulm Lucas / Tébéo

par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

- Projets en langues bretonnes

Florent Grouin / Brezhoweb

par mail, en format .pdf : fgrouin@lbgroupe.com

- Web programmes

Serge Steyer / KuB

par mail, en format .pdf : serge@kubweb.media

Pour soumettre un projet au COM, merci de rassembler les pièces suivantes :

- fiche synthèse précisant l'étape d'avancement du projet (voir annexe de ce document) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou un résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou un traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

Pièces facultatives :

- liens vers de précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Examen du dossier

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet.

Après vérification et en accord avec le porteur du projet, ce dernier est inscrit au comité éditorial. Les projets retenus donnent lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.

COM audiovisuel breton

#4 / 2022-2023

Forfaits post-production négociés par les chaînes locales auprès des sociétés partenaires implantées en Bretagne

Prestations dédiées aux documentaires (52 minutes)

Sont comprises, auprès des studios bretons partenaires, les opérations suivantes :

- **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties ;
- **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD.

Et, au choix du producteur, après entente avec les chaînes, dans la limite du forfait complémentaire en vigueur (650 € HT), et selon l'offre propre à chaque studio :

- **prestations complémentaires son** : travail spécifique de montage son ; nettoyage massif des sons directs, restauration sonore ; important travail de voice over ; bruitage ; version(s) en d'autre(s) langue(s) que la VO bretonne, galloise ou française ; mixage d'un film excédant les 52 minutes ; enregistrement de la musique à l'image, montage, pré-mixage des musiques ; enregistrement d'une piste audiodescription ; montage son et mixage des teasers et bandes annonce...
- **prestations complémentaires image** : data management ; étalonnage dans une résolution supérieure à la HD ; étalonnage d'un film excédant les 52 minutes ; bande annonce ; travaux de titrage supplémentaires ; traitement d'archives ; denoïsage et autres traitements ; DCP ; archivage LTO ; numérisation de bande ou report sur bande ; travail graphique sur le générique.

Chiffrage des prestations dédiées aux documentaires

- **Mixage** : 2 850 € HT (+ 650 € HT si option)
- **Étalonnage** : 2 350 € HT (+ 650 € HT si option)

Prestations dédiées aux courts métrages de fiction (jusqu'à 20'*)

Sont comprises, auprès des studios bretons partenaires, les opérations suivantes :

- **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties ;
- **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD.

*Au-delà, la société de production prend à sa charge tout surplus de facturation éventuellement présenté par le studio.

Chiffrage des prestations dédiées aux courts métrages de fiction (jusqu'à 20'*)

- **Mixage** : 2 250 € HT
- **Étalonnage** : 2 000 € HT

À noter !

Ces dispositions concernent les projets présentés après la date du 1^{er} septembre 2019. Les anciens forfaits restent applicables aux projets sélectionnés avant cette date. Les productions doivent informer dès que possible les chaînes des dates de mixage et d'étalonnage, ainsi que du studio choisi pour effectuer ces opérations. Les projets de fiction « lourde » (séries, longs métrages tv) ne bénéficient pas de tels forfaits négociés.

COM audiovisuel breton #4 / 2023-2024

Studios de post-production partenaires des chaînes locales

Post-production son / Mixage

NOMADES

13, rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES

Tél. +33(0)2 99 83 34 62 - Mél. info@nomades-production.com

L'OREILLE DU CHAT

18, av. Jules Tricault 35 170 BRUZ

Tél. 02 99 05 03 76 - Mél. contact@oreilleduchat.com

ATELIER SONORE CHUUTTT !!

15, Place des droits de l'Homme 29 270, CARHAIX

Tél. 06 09 18 63 39 - Mél. contact@atelier-sonore-chuuttt.com

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES

Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. sophie.lecoq@transperfect.com

STUDIO DU BEG

beg ar roz 29 360 CLOHARS-CARNOËT

Tél. 06 85 83 09 08 - Mél. studiobeg@orange.fr

STUDIO PERSONNE N'EST PARFAIT !

11 rue Denis Papin 35 000 RENNES

Tél. 02 99 65 00 74 - Mél. studio@personnenestparfait.fr

NEAR DEAF EXPÉRIENCE

29620 LANMEUR

Tél. 06 03 35 89 43 - Mél. eric.cervera@gmail.com

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST

Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com

ARTS MAGNÉTIQUES

21 rue Raphaël de Folligné 35 350 LA GOUESNIÈRE

Tél. 06 77 20 88 48 - Mél. clementbarda2@gmail.com



STUDIO PONTONFON

21 rue Marteville 35 000 RENNES
Tél. 06 13 64 28 94 - Mél. fredcommault@gmail.com

MIRACLE STUDIO

9 Rue du Bas Village 35 510 CESSON-SÉVIGNÉ Tél. 06 60 97
19 80 - Mél. hello@miraclestudio.fr

Post-production image / Étalonnage

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES
Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. sophie.lecoq@transperfect.com

ARWESTUD

13 rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES
Tél. 06 81 00 82 32 - Mél. arwestud@gmail.com

KAOUENN

18 chemin du mouliouen 29 000 KEMPER
Tél. 07 67 29 00 35 - Mél. contact@kaouenn.bzh

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST
Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com

PIKOAD

2 allée Raoul Dufy 35 760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. 06 09 75 39 53 - Mél. luc.pailler@pikoad.com

TIMOTHÉE POIREL

19 rue Raphaël de Folligné 35 350 LA GOUESNIÈRE Tél. 06 50
50 54 71 - Mél. poireltim@gmail.com

YELLOW SHOES STUDIO

4 rue des Quatre vents 29 620 LANMEUR
Mél. contact@yellowshoesstudio.com

GARUDA VFX

6 rue Micheline Ostermeyer 35000 RENNES
Tél. 06 80 38 98 61 - Mél. contact@garudavfx.com



Fiche synthèse Comité de lecture des diffuseurs bretons

Renseigné par les diffuseurs

Date de réception / passage en comité le :

Diffuseurs bretons sollicités :

Montant sollicité :

Avis du comité :

Genre / format :

Durée :

Titre :

Langue(s) :

Auteur(s) :

Réalisateur(s) :

Société de production :

Contact production (Nom - Mail - Tél.) :

1er film :

Lieu(x) de tournage :

Dates de tournage :

Résumé :

Commentaire(s) :

Teaser ou extrait(s) à l'adresse :

Autre(s) diffuseur(s) sollicité(s) (préciser si soutien acquis) :